

## **Communiqué de presse**

# **La Jurassienne Nathalie Barthoulot est la nouvelle présidente de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales**

**Berne, le 5 juin 2020 – Les directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales CDAS ont élu la conseillère d'État Nathalie Barthoulot (JU) à leur présidence. Elle succède au conseiller d'État Martin Klöti (SG) qui a pris sa retraite à la fin mai. Elle sera secondée par deux vice-présidents alémaniques : Christoph Amstad (OW) et Marianne Lienhard (GL). La CDAS a de plus adopté les normes CSIAS révisées. Début mai, le Comité CDAS s'est en outre entretenu au sujet des conséquences de la pandémie de coronavirus pour la politique sociale et sociétale. Bien que des soutiens financiers aient été judicieusement accordés, les conséquences de la pandémie se feront longtemps sentir dans le domaine de l'aide sociale.**

La Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales renouvelle sa présidence. Suite à l'élection de Nathalie Barthoulot (PS), la CDAS est désormais présidée par une personne de Suisse romande, ce qui n'avait plus été le cas depuis longtemps. La ministre jurassienne succède au conseiller d'État st-gallois Martin Klöti (PLR), qui a pris sa retraite fin mai et remis par la même occasion son mandat de président de la CDAS, qu'il a exercé durant trois ans. La nouvelle présidente sera secondée par deux membres du Comité élus à la vice-présidence : Marianne Lienhard (UDC, GL) et Christoph Amstad (PDC, OW). L'équilibre est ainsi assuré à la présidence de la CDAS, tant du point de vue des régions que des partis politiques. Différents points de vue sont représentés, ce qui permet un débat constructif au sein des organes de la CDAS.

Marcus Caduff (PDC, GR) a en outre été élu au Comité comme représentant de la Suisse orientale.

### **Nouvelle structure des normes CSIAS**

Les normes CSIAS sont régulièrement révisées et adaptées aux exigences actuelles. Contrairement aux révisions 2015 et 2016, cette nouvelle version des normes CSIAS, soumise à la CDAS pour adoption, a surtout été modifiée dans sa structure et sa formulation. Dans la mesure où aucune modification du montant de l'aide économique n'est proposée, il n'en résulte aucune incidence financière substantielle pour les cantons et les communes. C'est principalement la présentation qui a été renouvelée et structurée de manière plus conviviale. Les normes ont été rédigées dans une langue plus actuelle et s'articulent désormais en trois catégories : normes, explications et guide pratique. La CDAS a approuvé les normes CSIAS révisées et recommande aux cantons de les appliquer à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

### **Le Comité CDAS se préoccupe des conséquences à long terme de la pandémie sur la politique sociale**

Début mai, le Comité CDAS a débattu des conséquences de la pandémie de coronavirus sur les différents domaines qui relèvent de la compétence de la CDAS. Il s'est en particulier penché sur la thématique de **l'aide sociale**. Selon une estimation rapide de la CSIAS, il s'avère que les services sociaux n'enregistrent pas actuellement d'augmentation sensible des demandes d'aide sociale. Il est néanmoins prévisible que la récession attendue fera augmenter les coûts de l'aide sociale. Dans la mesure où l'aide sociale relève de la compétence des cantons et des communes, ils seront particulièrement touchés. Les cantons attendent de la Confédération qu'elle prévienne d'autres mesures en cas de récession sévère, en vue de relancer l'économie à plus long terme.

## **Gestion pragmatique des coûts supplémentaires induits pour les lieux d'accueil d'urgence**

Les lieux d'accueil d'urgence et les maisons d'accueil pour femmes sont restés ouverts durant toute la période de confinement et ont offert une protection aux femmes et/ou aux enfants. Certains cantons ont même développé leur offre, afin de pouvoir faire face à une éventuelle hausse des cas de violence domestique. Les centres de consultation ont également continué de proposer leurs conseils. Ces institutions ont cependant dû endosser des frais supplémentaires en raison des mesures requises par la pandémie de coronavirus. D'un point de vue pragmatique, ces coûts doivent être pris en charge par les cantons, afin d'assurer la viabilité financière de ces logements protégés. La Task Force de la Confédération et des cantons surveille la situation et proposera des mesures, si nécessaire. De plus, la CDAS lance une campagne en collaboration avec le Bureau fédéral de l'égalité, afin de faire mieux connaître l'offre de l'aide aux victimes.

### Informations supplémentaires:

Ministre Nathalie Barthoulot  
Tél. 032 420 51 03 Mob. 079 248 98 84  
E-Mail: [nathalie.barthoulot@jura.ch](mailto:nathalie.barthoulot@jura.ch)

Gaby Szöllösy, secrétaire générale de la CDAS  
Tél. 031 320 29 95 Mob. 076 336 47 98  
E-Mail: [gaby.szelloesy@sodk.ch](mailto:gaby.szelloesy@sodk.ch)